

Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin
Canton de Morestel
Commune de PASSINS

ARRETE N° 20/2013

DU 11 Octobre 2013

**REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES VEHICULES LE LONG DE LA VOIE
COMMUNALE N°1 – rue Léon BERTHET**

Le Maire de la commune de PASSINS :

- vu l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la police de la circulation et du stationnement ;
- Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des élèves fréquentant l'école primaire, et que de ce fait les places de stationnement situées le long de la voie communale n°1 doivent être laissées libres pour les parents déposant leurs enfants.

ARRETE

ARTICLE 1 : le stationnement le long de la voie communale n°1 – rue Léon BERTHET est réservé en période scolaire aux véhicules déposant les enfants à l'école primaire.

ARTICLE 2 : Pendant la période scolaire, les véhicules des randonneurs ou autres groupes, doivent stationner sur le 2è parking hors clôture de la salle des fêtes « LES PRAIRIES ».

ARTICLE 3 : le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur les lieux.

ARTICLE 4 : Le Maire,

Le Garde Municipal

Le Chef du groupement de gendarmerie de Morestel,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,



Josette DELCLEVE